

Compte rendu de la séance du 14 mai 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Antoine REILLE

Ordre du jour:

- Approbation du PV du 26 mars 2018
- vote des subventions associations communales et hors commune
 - tarifs et règlements pour la rentrée de septembre 2018 : ALSH, cantine, garderie, gîte
 - achat de bien rue du Clos et frais de notaire
 - achat des anciennes chambres froides de la boucherie
 - redevance pour les emplacements de taxis

Questions diverses et informations :

- SCOT ABC Enquête publique (Information sur le nombre de constructions)
- FREE : convention/ SFR
- projet d'urbanisation à Champbourreau
- REMI (réseau de mobilité interurbaine)
- taxe d'habitation pour les logements vacants de plus de 2 ans

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents sauf les absents à la séance le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2018 tel qu'il est transcrit.

Délibérations du conseil:

SUBVENTIONS 2018 (DE 2018 021)

Le maire rappelle qu'un budget maximum de 12 000 € a été prévu au Budget primitif 2018 comprenant la subvention exceptionnelle de 1500 € pour la classe de mer de l'école (vote du 12.02.2018).

Entendu le rapport du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour (deux personnes concernées par des associations bénéficiaires ne prennent pas part au vote) :

- décide d'attribuer les subventions suivantes en 2018.

Associations communales	Subventions 2018	Remarques
Amicale Poilus de Touraine	80	Demande non formulée
Parents d'élèves	600	
Athlétisme	néant	Pas de trail prévu en 2018
Badminton	1 000	Poteaux financés à 50% par le département, reste par la commune
Comité des fêtes	300	Matériel de stockage fourni, mais restant propriété de la Commune
Coopérative scolaire	1 800	
Marché de Noël	néant	Salle mise à disposition gratuitement

Echo des Gâtines	300	Prévu en cas de besoin
Latulu	460	
Nouzy'gym	400	
Pic Noir	néant	Pas de besoin
Scrabble	200	
Théâtre des Fossés César	500	
TFC Ateliers de musique	600	Prévision de subvention par la CCCR (Communauté de communes)
US football Nouzilly-St Laurent	1 200	
Yoga	400	
TOTAL	7 840	

Associations extérieures	Subventions 2018	Remarques
Assiette Eco Ch.Rnlt	400	
Paralysés de France	100	
Protection civile	100	
Prévention routière	néant	Ne vient plus à Nouzilly
Restos du cœur	150	
Souvenir français	100	Restauration de tombes
Secours populaire Ch. Rnlt	100	
TOTAL Assoc. Ext.	950	
Imprévus	1710	
TOTAL GENERAL	10 500	

TARIFS ET REGLEMENT DE L'ALSH A COMPTE DE SEPTEMBRE 2018 (DE 2018 022)

Jean-Louis BOUJU fait le point sur la fréquentation de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) lors des 4 dernières années, avec une augmentation exceptionnelle en 2016-2017 due à la participation temporaire d'enfants de St Laurent en Gâtines. La moyenne est de 25 enfants le mercredi. La participation peut monter jusqu'à 40 en juillet. Il propose d'avancer l'horaire d'ouverture à 7h30 au lieu de 8h., ce qui n'entraîne pas de modification du nombre d'animatrices, mais seulement un avancement d'une ½ heure de l'horaire de l'une d'entre elles. Le logiciel "Galopin" utilisé pour la gestion doit également être remplacé par un logiciel "E Neos". Aucune autre modification du règlement n'est proposée.

Pour les tarifs, fixés en fonction des quotients familiaux, il est proposé de ne pas les changer pour les enfants de la commune, et de ramener le supplément demandé pour les enfants hors-commune de 2€ à 1€ par enfant et par jour.

- Entendu l'exposé de Jean-Louis BOUJU et après en avoir délibéré, le Conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

Tarifs et règlement du restaurant scolaire à compter de septembre 2018 (DE 2018 023)

En ce qui concerne le restaurant scolaire, Joël BESNARD rappelle que les tarifs dépendent de la prestation de la société Restauval. Ils ont augmenté du fait de l'accroissement demandé de la proportion de "bio" dans les menus.

Il est donc proposé une augmentation de 3 % pour les repas enfants.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

En ce qui concerne les repas des adultes, une augmentation de 4% est proposée.

Entendu l'exposé de Joël BESNARD et après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette proposition par 10 voix pour, 5 voix se portant sur une augmentation à 3%.

Le conseil demande par ailleurs qu'une note explicative soit adressée aux parents des enfants fréquentant le restaurant scolaire, pour leur expliquer le déficit que la commune doit combler pour ce poste.

Les tarifs suivants sont donc fixés ainsi à compter de septembre 2018 pour le restaurant scolaire:

Repas enfant : 3.85 € (en 2017 = 3.74 €)

Repas adultes : 4.99 € (en 2017 = 4.80 €)

Carnet de 10 tickets occasionnels pour enfants: 42.80 € (en 2017 : 41.60 €)

Le conseil municipal adopte le règlement du restaurant scolaire ainsi modifié.

Tarifs et règlement de la garderie à compter de septembre 2018 (DE 2018 024)

Jean-Louis BOUJU expose que la garderie fonctionnera à la rentrée de septembre 2018 avec les horaires suivants : les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h30, et le vendredi de 16h30 à 18h ; ceci suite au retour de l'ouverture de l'école sur quatre jours au lieu de quatre jours et demi.

Il est proposé de maintenir les tarifs sans changement

Entendu le rapport de Jean-Louis BOUJU, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, décide :

- de fixer le tarif de la demi-heure de garderie périscolaire à 0.90 € pour l'année scolaire 2018/2019 (0.90 € en 2017) ainsi que l'adhésion forfaitaire mensuelle à 2 € par famille (2.00 € en 2017).
- d'adopter le règlement modifié de la garderie

Achat des parcelles B 1026 et B 1029 rue du Clos (DE 2018 025)

Le Maire indique que la commune va se porter acquéreur auprès des conjoints AUBERT des parcelles cadastrées B 1026 et B 1029 rue du Clos pour 00ha 01a 46ca (146 m²) moyennant le prix principal de un euro symbolique (1.00 €), afin d'améliorer la voirie dans ce secteur.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, DECIDE :

- d'accepter la cession au profit de la commune pour 1 € (un euro) symbolique des parcelles suivantes:

B 1026 et B 1029 rue du Clos pour 00ha 01a 46ca (146 m²) appartenant aux conjoints AUBERT.

- de préciser que les frais d'acte seront entièrement pris en charge par la commune

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cet achat.

ACHAT DES ANCIENNES CHAMBRES FROIDES DE LA BOUCHERIE (DE 2018 026)

Le Maire informe l'assemblée du courrier reçu le 27 avril dernier de l'ancien boucher locataire Monsieur Thierry LAISEMENT, proposant la cession à la mairie de trois anciennes chambres froides de la boucherie pour 3 000 € (trois mille euros) nets de taxe.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour,

DECIDE :

- d'accepter la vente au profit de la commune par Monsieur Thierry Laisement de trois chambres froides de la boucherie pour la somme de trois mille euros (3 000 €) nets de taxe.

REDEVANCE POUR LES EMPLACEMENTS DE TAXIS (DE 2018 027)

Le Maire propose la mise en place d'une redevance pour les autorisations d'exploiter des taxis et de stationner ces véhicules sur le domaine public, ainsi que cela est de règle dans la plupart des communes voisines. La mesure concerne deux taxis qui sont enregistrés à Nouzilly, et il est proposé de fixer cette redevance à cent cinquante (150) € par taxi et par an.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de fixer la redevance imposable aux taxis enregistrés à Nouzilly à 150 € par taxi et par an.

Séance levée à 22h55

Questions diverses et informations

-SCOT ABC : Pierre Germon informe le Conseil que l'enquête publique relative à l'adoption du SCOT Amboise Bléré Château-Renault, est ouverte jusqu'au 31 mai. Il est proposé d'organiser une réunion en Mairie pour les personnes intéressées par cette question le 30 mai à 20h30.

-Téléphones mobiles : le Maire informe les conseillers que la Société FREE propose de reprendre à son compte la convention qui lie la Commune à SFR et que celle-ci souhaite rompre pour l'utilisation d'antennes sur le château d'eau.

-Nouvelle rue aux Vignes du Prieuré : le nom de "rue des sarments" est proposé.

- Aménagement place des commerces : après consultation la maîtrise d'œuvre revient au bureau « feuille à feuille » (72)

Date du prochain conseil : prévu le lundi 18 juin 2018 à 20h30.